Dr x XX

Rue xxx

Xxxxx Macronie

RPPS xxxxxxxxxx

29 mai 2019

CRA de la CPAM

Madame, Monsieur,

à la suite de la réception de ma Rémunération sur Objectif de Santé Publique Enfant 2019, relative aux données de mon année d’exercice 2018, je ne reconnais pas ma pratique dans ces chiffres et je conteste donc les items suivants:

Part des patients MT de 6 à 16 ans présentant un asthme persistant ayant eu au moins une EFR annuelle :

je vous serais reconnaissant de bien vouloir me fournir la liste de mes patients (toutes caisses confondues) étiquetés asthmatiques par vos services (sur quelle base ? Uniquement la délivrance de CI?) et leur statut vis à vis de l'EFR annuelle (quid des EFR réalisées au CHU?).

Part des patients MT de 1 à 16 ans présentant un asthme persistant traités par CI et/ou AL:

je vous serais reconnaissant de me fournir la liste des patients asthmatiques et leur statut vis à vis de ces prescriptions.

Part des patients MT de moins de 18 mois ayant reçu une dose de vaccin anti méningocoque C :

je vous serais reconnaissant de bien vouloir me fournir la liste de mes patients de moins de 18 mois (toutes caisses confondues), et le statut vaccinal que vous leur avez attribué vis à vis du méningocoque C. Je peux affirmer qu'aucun enfant suivi par mes soins ne présente de retard ou de manquement vaccinal, et serais curieux de voir vos statistiques à ce sujet.

Part des patients MT de moins de 2 ans ayant reçu deux doses de vaccin ROR :

 je vous serais reconnaissant de bien vouloir me fournir la liste de mes patients de moins de deux ans (toutes caisses confondues) et le statut vaccinal que vous leur attribuez vis à vis du ROR. Je réitère mon affirmation qu'aucun de mes patients n'a refusé de vaccination et le calendrier vaccinal est suivi scrupuleusement.

Part des patients MT de 4 ans ou plus traités par céphalosporine de 3è ou 4è

génération parmi les patients MT de 4 ans ou plus traités par antibiotiques :

je vous serais reconnaissant de bien vouloir me fournir la liste de mes patients de 4 ans ou plus ayant reçu une antibiothérapie (toutes caisses confondues) en précisant ceux ayant reçu C3G ou C4G. Je ne prescris jamais ces traitements, ou de manière très exceptionnelle ne pouvant pas atteindre les 10% dont on me crédite. Si les prescriptions viennent de spécialistes ayant suivi ces patients, c'est parfaitement anormal que j'en sois tenu responsable. Idem si prescription de mes remplaçants.

Part des patients MT de moins de 4 ans traités par céphalosporine de 3è ou 4è génération parmi les patients MT de moins de 4 ans traités par antibiotiques :

je vous serais reconnaissant de bien vouloir me fournir la liste de mes patients de moins de 4 ans ayant reçu une antibiothérapie (toutes caisses confondues) en précisant ceux ayant reçu C3G ou C4G. Je ne prescris jamais ces traitements, ou de manière très exceptionnel ne pouvant pas atteindre les 20% dont on me crédite. Si les prescriptions viennent de spécialistes ayant suivi ces patients, c'est parfaitement anormal que j'en sois tenu responsable. Idem si prescription de mes remplaçants.

Je vous remercie d’accéder à ma demande dans les deux mois pour éviter d’avoir à solliciter le pôle social du TGI.

Cordialement

Dr xx